Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 96 (1945)

Heft: 5-6

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent Séance du 13 février 1945, à Zurich

- 1º Admission de nouveaux sociétaires: M. Hansruedi In der Gand, ingénieur forestier à Zumikon (Zurich) et M. le D^r Joseph Lorenz, professeur à Werthenstein (Lucerne).
- 2º La réunion annuelle de 1945 aura lieu probablement du 26 au 28 août. Les excursions se dérouleront dans la Gruyère et aux environs de Morat, éventuellement dans la région du Höllbach.
- 3º Au sujet du changement survenu dans la rédaction de la « Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen », une notice qui paraîtra dans le prochain cahier donnera aux lecteurs les renseignements voulus.
- 4º La proposition a été faite, à nouveau, au comité permanent de fondre en un seul journal les deux périodiques que publie la S. F. S. La réalisation d'une telle fusion présuppose que les sociétaires de la Suisse romande lui aient donné leur adhésion. Notre comité s'est adressé à ce sujet aux inspections forestières cantonales des cantons où l'on parle le français; toutes les réponses reçues ont été négatives. Quelques-unes de ces réponses contenaient des propositions relatives à des modifications qui pourraient être apportées aux périodiques forestiers suisses; il vaudra la peine de les examiner de près.
- 5º Une décision fut prise touchant la rédaction, ainsi que la traduction en français, du prochain cahier des suppléments aux organes de la S. F. S., lequel contiendra un projet de loi forestière fédérale, ainsi que les commentaires indispensables. A ce sujet, nous rappelons le règlement, établi par le comité permanent, du 14 janvier 1925, concernant la publication de suppléments aux organes de la S. F. S., et nous prions les intéressés de bien vouloir se conformer à ses directives.
- 6º La Société forestière bernoise va fêter cette année le 100^{me} anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle projette d'installer un bloc erratique sous le couvert du chêne de Kasthofer (Kasthofer-Eiche) à Langenthal, sur lequel une inscription rappellerait le souvenir du fondateur de la Société forestière suisse, qui fut un animateur du plus grand mérite de l'économie forestière bernoise. Le comité permanent déclare acquiescer complètement à ce projet.
- 7º L'adjoint forestier W. Jöhr, à Berne, a fait la proposition d'examiner s'il ne serait pas avantageux de donner aux praticiens forestiers l'occasion, durant le stage administratif, de travailler pendant deux à trois mois dans une scierie. On leur donnerait ainsi l'occasion d'étudier le bois non pas seulement en forêt mais à l'état découpé, puis l'organisation d'une scierie et de se rendre compte aussi des particularités économiques d'une telle exploitation. Le comité permanent est de l'avis

qu'un complément de la formation du personnel forestier dans cette direction est très désirable. Une solution est actuellement à l'étude auprès des autorités compétentes. Elle prévoit, pour les ingénieurs forestiers, un cours spécial à l'« Ecole pour scieurs » qu'il est projeté de créer à Bienne. Cette dernière solution semble devoir mieux conduire au but proposé qu'un stage de deux à trois mois dans une scierie.

Sarnen, le 3 mai 1945.

Le secrétaire : W. Omlin.

(Traduction.)

COMMUNICATIONS

Fondation « Pro Silva Helvetica »

Monsieur l'inspecteur forestier retraité Walter Ammon-Meyer, à Thoune, lors de sa récente mise à la retraite, a créé une fondation conformément aux dispositions contenues aux art. 80 et suivants du Code civil suisse. Il lui a donné le nom de « Pro Silva Helvetica » et réalisé ainsi un projet dont il s'est occupé durant plusieurs années.

La fondation a son siège à la banque du Crédit suisse, à Zurich; sa durée est limitée à 30 ans; elle est administrée par un comité de quatre curateurs, dirigé par le doyen en charge de la section forestière de l'E. P. F.

Le but général de la fondation est de contribuer au développement de l'économie forestière suisse en recourant au jardinage appliqué, il va sans dire, en tenant compte des conditions si variées de la station. Mais on ne pourra recourir aux moyens de la fondation que dans les cas



La médaille d'argent Kasthofer, à attribuer à des forestiers suisses de mérite.